

	Contrat Légumes d'AMAPapille	Création le : 09/03/2022
	<b>ENGAGEMENT PANIER DE LÉGUMES - SAISON 12</b> <b>Sur 6 mois (du 10 mai au 25 octobre 2022)</b>	<b>2 exemplaires:</b> <b>adh/prod</b>
		Page 1/1

Le collectif Amapapille a pour objet, dans le respect de son règlement intérieur :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat **solidaire** entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre et ses paysans.

## 1- Objet

Il est proposé des paniers de légumes répondant au cahier des charges de l'agriculture biologique (AB) au prix de 9 ou 12€ pour un panier hebdomadaire.

Les producteurs sont :

- **Ronan Derrien et Thibault Le Berre**, à la ferme *Au Gré des Champs*, sur la commune de Chantepie, produisant des légumes de plein champ et des légumes sous serre.
- **Emmanuelle Deraeve et Charlène Tortay** à la ferme *Gaec Plantago*, sur la commune de Corps-Nuds, produisant des légumes sous serre et des plantes aromatiques.

## 2- Termes du contrat

L'adhérent(e) qui souscrit à ce contrat doit être adhérent(e) à la MJC du Grand Cordel (5 €/an) et au collectif AMAPapille de la MJC (5 €/an).

Conformément au règlement intérieur, l'adhérent(e) doit pré-financer la production, de ce fait le/les chèque(s) seront remis au référent paniers au moment de l'engagement avec le présent contrat ; pour chaque contrat, deux chèques (ou séries de chèques) seront établis : l'un(e) à l'ordre de « **EARL Au gré des Champs** ».

l'autre à l'ordre de « **GAEC Plantago** ».

Aucune période d'essai n'est prévue. Ils pourront être encaissés en une, deux ou trois fois par producteur.

**Vous vous engagez à venir chercher vos 23 paniers de légumes pendant la durée du contrat chaque mardi à la MJC du Grand Cordel, 18 rue des Plantes à RENNES, entre 18h30 à 19h30**

En cas d'indisponibilité, l'adhérent(e) doit s'arranger avec un proche ou un(e) autre adhérent(e). Dans le cas où les paniers ne sont pas récupérés, ils sont donnés à une structure associative.

Il n'y a pas de suspension de contrat, ni de transfert des quantités, ni de remboursement possible. L'engagement est pris pour la saison.

**Vous disposez de 2 jokers-vacances, merci de barrer obligatoirement les 2 semaines pendant lesquelles vous ne prendrez pas de panier :**

**10/05 – 17/05 – 24/05 – 31/05 – 07/06 – 14/06 – 21/06 – 28/06 – 05/07 – 12/07 – 19/07 – 26/07 – 02/08 – 09/08 – 16/08 – 23/08 – 30/08 – 06/09 – 13/09 – 20/09 – 27/09 – 04/10 – 11/10 – 18/10 – 25/10**

Ce contrat est établi en 2 exemplaires entre :

<p><b>Les Producteurs :</b></p> <p>Charlène Tortay P/o Emmanuelle Deraeve et Ronan Derrien et Thibault Le Berre</p> <p>Fait le ...../...../.....</p> <p>Signature</p>	<p><b>L'adhérent(e):</b></p> <p>M .....</p> <p>tel.....</p> <p>mail.....</p> <p>Fait le ...../...../.....</p> <p>Signature (1) :</p>	<p><b>Je souhaite:</b></p> <p><b>Panier à 9 euros :</b>  <input type="checkbox"/> 23 paniers soit 207€ répartis comme suit :  73,6 € à l'ordre de EARL au Gré des  Champs  133,4 € à l'ordre du GAEC Plantago</p> <p><b>Panier à 12 euros :</b>  <input type="checkbox"/> 23 paniers soit 276€ répartis comme suit :  110,4 € à l'ordre de EARL au Gré des  Champs  165,6 € à l'ordre du GAEC Plantago</p>
---	--	--

(1) **La signature de ce contrat engage l'adhérent à respecter le règlement intérieur du collectif AMAPapille de la MJC**  
**Contact: amapapille@grand-cordel.com**